

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D872025

Nombre de membres en

Exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0

Date de la convocation :  
28/11/2025

Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

**Séance du 05 décembre 2025**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 28 novembre 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,  
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE  
Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine –  
M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. RIGAUD Denis –  
M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence  
Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien  
– M. BERRY David – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à Mme RAVAT  
Ginette, M. ALBENQUE Christophe a donné pouvoir à Mme BOIVIN Nadine,  
Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, Mme BONNAT  
Laura a donné pouvoir à M. BERRY David.

Absent : M. NILLOON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **ACQUISITION D'UNE PARCELLE – LAYAZ**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de notre réserve foncière, notre collectivité a la possibilité d'acquérir une parcelle située à Layaz.

L'indivision CATHERIN, propriétaire de la parcelle ZL n°227 propose donc à notre commune de vendre cette parcelle d'une contenance de 6 a au prix de 46 centimes le mètre carré.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à l'acquisition de la parcelle ZL n°227 d'une contenance de 6 a appartenant à l'indivision CATHERIN représentée par madame MERCIER Mireille domiciliée 270, le champ du château à FEILLENS 01750 au prix de 46 centimes le mètre carré,
- INDIQUE que les frais seront à la charge de notre commune,
- DESIGNER Maître Florent PEIGNE, Notaires à MÂCON, pour dresser l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette vente.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 09 décembre 2025

Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX  
Bureau de réception en préfecture  
001-270103206-20251205-D872025-DE  
Date de réception préfecture : 10/12/2025